

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 novembre 2019

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - M. Jean Marc BOUSCHBACHER - Mme Nicole DELAVILLE - Mme Petra LAURAIN - M. Régis BELGERI - M. Laurent ROUSSELOT - M. Jean-Claude HATIER - M. Pascal FERRARD - M Thibault HEINTZ

Absents - Excusés :

Mme Agnès JEANMICHEL Pouvoir à M. Yves DESVERNES
Mme Sylvie PALUMBO pouvoir à M. J.M BOUSCHBACHER
Mme Annette RODIER pouvoir à M. Régis BELGERI
M. Anthony SCHIARATURA
Mme Thérèse LALOGÉ
Mme Christine BOUYER

Date de la convocation : 22 novembre 2019

ORDRE DU JOUR :

Intervention de Mme Ingrid COLNET : Etat d'avancement étude Bourg Centre

Désignation du secrétaire de séance

Approbation des deux derniers procès-verbaux

- 1 - Approbation du règlement assainissement
- 2 - Convention de mise à disposition de locaux à la Barbeline (*Sté LACROIX Emballages*)
- 3 - Subventions : voyages scolaires (*collège*)
- 4 - Mise à disposition du Personnel aux services Eau et Assainissement
- 5 - Remboursement de frais (*transport, repas, hébergement*)
- 6 - SMIC : Dématérialisation par SPL X Démat
- 7 - Admission en non valeur

Informations et questions diverses

En préambule, Madame COLNET coordonnatrice et Madame Cécile DE BLIC accompagnatrice du projet résumant les étapes de l'avancement des travaux sur la revalorisation du bourg-centre.

Monsieur le Maire demande d'ajouter les points suivants :

- Don de Mme MOREL : 2^{ème} projet
- Décision modificative budgétaire
- Bail avec la Sté le CHÊNE VERT

Début du conseil : 22 h

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Après avoir pris connaissance des comptes rendus des séances du 23 octobre et du 23 novembre 2019 Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

1 – APPROBATION DU RÈGLEMENT ASSAINISSEMENT

délibération n° 2019.11.29/01)

Chaque conseiller a été destinataire du futur règlement assainissement qui serait mis en application sur la commune.

Monsieur DESVERNES signale que Madame Agnès JEANMICHEL lui a adressé par mail ses interrogations Celle-ci étant absente, il lui répondra directement.

Aucune remarque et suggestion n'étant posées, le règlement assainissement est accepté à l'unanimité.

Il entre en application à partir de ce jour est sera adressé à chaque abonné et remis à toute nouvelle demande de branchement dans le réseau d'assainissement collectif communal.

2 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX À LA BARBELINE (Sté Lacroix emballages)

(délibération n° 2019.11.29/02)

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Société LACROIX EMBALLAGES domiciliée à BOIS D'AMONT (39220) sollicite l'occupation de locaux à la Barbeline (garage qui était occupé par les bus scolaires jusqu'au 31 août 2019) soit une surface totale de 814 m² pour du stockage à compter du 1^{er} décembre 2019.

A cet effet, il y a lieu d'établir une convention pour une durée de 1 an reconductible par tacite reconduction et de fixer un loyer mensuel.

Monsieur DESVERNES propose 1.200,00 € HT/mois. Charges comprises.

Il indique également qu'il y a lieu de rénover les portes d'accès qui sont en très mauvais état (travaux à la charge communale). Les Ets LACROIX vont se charger de la renovation Les frais seront prix en compte sur les loyers à venir.

A l'unanimité, le Conseil accepte cette proposition.

3 - SUBVENTIONS : voyages scolaires

délibération n° 2019.11.29/03)

Monsieur MARCHAL, proviseur du Collège, sollicite une subvention pour un voyage pédagogique à SARAGOSSE (Espagne) et un stage d'activités de pleine nature à SIX FERS À CHEVAL (Haute-Savoie) qui se dérouleront durant l'année scolaire 2019/2020 pour les élèves du collège domiciliés dans la commune.

Le Conseil, à l'unanimité, octroie une subvention de 50 € à chaque participant après confirmation par l'établissement de leur participation effective.

4 – MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL AUX SERVICES Eau et Assainissement

(délibération n° 2019.11.29/04 - délibération 2019.11.29/04.01)

Monsieur DESVERNES signale que les agents du service technique sont appelés à gérer les installations des services eau et assainissement.

Comme les frais de personnel sont supportés par la section de fonctionnement du budget principal, il y a lieu de prélever sur les budgets respectifs au compte 621 les sommes forfaitaires de 10.000,00 € (assainissement) et 30.000,00 € (eau) pour l'année 2019.

Il est envisagé lors de la préparation des prochains budgets de prévoir le traitement d'un agent à temps complet au service "eau" ainsi que toutes les charges du véhicule qui est utilisé exclusivement sur ce secteur.

A l'unanimité, les Conseillers acceptent ces modifications comptables.

5 – REMBOURSEMENT DE FRAIS (transport, repas, hébergement) *(délibération n° 2019.11.29/05)*

Monsieur le Maire signale que les agents administratifs et techniques communaux sont appelés à se déplacer pour les besoins du service, à des formations de perfectionnement, de professionnalisation en lien avec les fonctions exercées ainsi que pour la préparation aux concours ou examens professionnels.

Les frais de transport, de repas, d'hébergement sont à la charge de la collectivité et fixés par arrêtés ministériels qui fixent les montants suivants :

- repas : dépense réelle dans la limite forfaitaire de 15,25 € ;
- hébergement : indemnité de nuitée à hauteur de 70,00 € maximum ;
- transport : sur la base d'indemnités kilométriques dont le montant varie selon le type du véhicule, sa puissance et la distance parcourue (les frais de péage, parking : sur production des justificatifs de paiement).

Après concertation, c'est à l'unanimité que le conseil donne son accord.

6 - SMIC : Dématérialisation par SPL X Démat *(délibération n° 2019.11.296/06)*

Monsieur DESVERNES fait part au Conseil que la plateforme de dématérialisation "MARCHÉ.SMIC-VOSGES.FR" que nous utilisons actuellement pour transmettre nos documents dématérialisés ne sera plus accessible à compter du 1^{er} décembre 2019. Ce service nous conseille, pour le remplacer, la Société Publique Locale SPL-Xdemat qui a été créée par trois départements (l'Aube, la Marne, les Ardennes). Depuis sa création quatre départements (Haute-Marne, Aisne, Meuse, Vosges), la région Grand Est et de très nombreuses collectivités ou groupements ont rejoints les trois départements fondateurs de la société en devenant également actionnaires.

Cette société permet de faciliter et d'améliorer le recours à la dématérialisation.

Pour devenir actionnaire de la Société SPL-Xdemat il faut acquérir une action au capital social pour un prix de 15,50 €. L'acquisition devra se faire directement auprès du Département sur le territoire duquel la collectivité est située. Les ventes d'actions interviennent à une date biannuelle.

Pour bénéficier des prestations de la SPL sans attendre cette date, les collectivités peuvent conclure avec le Département concerné une convention de prêt d'action, afin d'emprunter une action de la société pour une durée maximale de 6 mois avant de l'acquérir. Dans un même temps, afin d'utiliser des outils de dématérialisation, il y a lieu de passer une convention avec cette Société.

Après concertation et débat, le Conseil considérant qu'il est obligatoire de dématérialiser tous nos documents qui doivent être transmis aux instances, décide, à l'unanimité, d'acquérir une action comme précisé ci-dessus et de passer convention avec cette société.

7 – ADMISSION EN NON VALEUR (délibération n° 2019.11.29/07)

Monsieur le Maire signale que Monsieur DOUILLET, Inspecteur Divisionnaire au Centre des Finances a fait parvenir une demande d'admission en non valeur d'un montant de 168,55 € de titres non réglés sur plusieurs années représentant la location du compteur d'eau de Mme Andrée DIDIER, qui demeurait rue Jules Ferry, la potentielle héritière ayant renoncé à la succession.

Après délibération, le Conseil, décide, à l'unanimité, d'admettre en non valeur le montant indiqué ci-dessus.

8 – DON de Madame MOREL : 2ème projet (délibération n° 2019.11.29/08)

Pour faire suite au don de Madame MOREL l'Association des Parents et Amis des Enfants de l'Eau Vive nous présente un deuxième projet, pour les enfants, concernant un spectacle de Noël d'un devis de 650,00 €.

C'est à l'unanimité que les Conseillers acceptent de verser cette somme à l'association, ainsi que deux factures restant sur le séjour à Center Park pour une somme de 1.460,80 €. Ces montants viendront en déduction du don perçu.

9 – DÉCISION MODIFICATIVE délibération n° 2019.11.29/09)

Lors de la réunion du Conseil du 23 novembre, Monsieur DESVERNES avait fait part aux conseillers que le filtre "arsenic" de la station de traitement des eaux était saturé : obligation de le changer : montant du devis 32.200 €.

Il y a donc lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes, sur le budget "eau" :

- Compte 2315-8 : + 32.200 €
- Compte 23115-33 : - 13.200 €
- Compte 0.20 : - 19.000 €

A l'unanimité, ces modifications budgétaires sont acceptées.

10 – BAIL avec la Société LE CHÊNE VERT (délibération n° 2019.11.29/10)

Monsieur le Maire présente aux Membres un projet du bail commercial, préparé par maître AMAND, notaire, entre la commune et la Sté LE CHÊNE VERT, représentée par monsieur Nicolas DAUSSY, président, concernant la mise à disposition d'un local, au lieu dit "LA BARBELINE" d'une contenance de 24 a 98 ca, qui sera utilisé comme stockage de son matériel nécessaire à son activité de bûcheronnage et de débardage.

Ce bail sera conclu pour une durée de 9 ans à courir du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2027. Le loyer mensuel sera de 960,00 €

TTC auquel s'ajoute une contribution forfaitaire aux charges locatives de 50,00 €/mois.

Monsieur DAUSSY s'est engagé à exécuter à ses frais :

- les travaux d'équipement du local loué en électricité (la commune ayant pris en charge la pose de la force pour l'équipement du local)
- l'élargissement de la porte d'entrée avec reprise du linteau et la pose d'une porte similaire aux nouvelles dimensions, travaux qui seront exécutés pour la fin 2020.

Il est proposé de lui octroyer une franchise de loyer d'un an soit 11.520,00 € TTC sauf charges locatives en dédommagement.

Après débats, à l'unanimité le bail est accepté tel qu'il est présenté.

Informations et questions diverses

- remerciements de Mme CALAIS à l'occasion du repas de l'âge d'Or ;
- remerciements de l'EFS pour le prêt de la salle des fêtes où 66 personnes se sont présentées dont 60 donateurs ;
- remerciements de Mme Thérèse JEANMICHEL pour notre soutien lors du décès de son papa ;
- bilan des travaux réalisés par le Syndicat Départemental d'Électricité de Vosges concernant le remplacement du réseau basse tension en fils nus par un réseau torsadé poste HLM : Zéro à charge de la commune grâce à la subvention FACE et avec la part du syndicat ;
- Information aux élus : il a été prélevé un montant de 4.642,00 € pour travaux supplémentaires Rue Louise Grandmontagne au compte 020 pour alimenter le compte 2315 (section d'investissement). Solde du compte 020 : 23.454,00 € ;
- demande d'autorisation de l'ESAT (FMS) pour installer un panneau publicitaire sur leur terrain ;
- invitation de Mr GOUVERNEUR (GAN) le vendredi 13 décembre à 18 h au gymnase à sa 3^{ème} édition de la "Magie de Noël de Gan assurances" ;
- 79 sera le nombre de sièges à la Communauté des Vosges Côté Sud ouest à compter du renouvellement général des conseils municipaux de 2020. Le nombre de sièges pour la commune restera sans changement (6) ;
- une famille Afghane est arrivée (couple et 3 enfants) rue des Grands Jardins ;
- La poste nous informe que le bureau de Darney connaît depuis quelques années une baisse importante de fréquentation (-32.6 % en 7 ans). A compter du 6 janvier 2020 de nouveaux horaires seront mis en place :
 - Le lundi de 10 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
 - Les mardis, jeudis et vendredis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
 - Les mercredis de 13 h 30 à 17 h
 - Les samedis de 9 h à 12 h.
- la SAS Pompes Funèbres PHILIPPE-VOINOT, route de Vittel, est habilitée, par Monsieur le Préfet des Vosges, à compter du 30 octobre 2019, à exercer les activités funéraires pour une période de 6 ans ;

- permis d'exploiter la parcelle 2 de la forêt communale en affouages soit 239 m³. La campagne des affouages va être lancée prochainement ;
- remerciements de la Fondation du Patrimoine pour la cotisation 2019 que nous leur avons versée ;
- le 25 novembre a eu lieu la remise des prix aux quatre lauréats du concours des balcons fleuris lancé cette année dans le cadre de la revitalisation du bourg-centre ;
- l'Office du Tourisme a investi dans une borne interactive qui a été installée sur le parking de l'Intermarché avec l'aide des agents communaux. Remerciements de Monsieur GUILLAUMEY, Président de l'OT ;
- remerciements des JSP pour l'octroi de la subvention de 700 € ;
- remerciements de la Légion Vosgienne et anciens d'AFN pour le versement de la subvention que le conseil leur a attribuée ;
- départ de Donovan FERRERA, notre agent d'entretien le 25 novembre pour convenance personnelle ;
- plantation d'un séquoia de Californie lundi 25 novembre au grand Jardin, rue du 8 mai à l'emplacement du bâtiment rasé il y a deux ans dans le cadre de la célébration du 100^{ème} anniversaire de création de Vogelis ;
- le chantier de la station d'épuration avance à grand pas, les conseillers sont invités à se rendre sur le site ;
- nouvelles essences plantées route de Vittel pour remplacer les sujets manquants.

dates :

- 30 novembre et 1^{er} décembre de 10 h à 18 h marché de Noël de l'ADADE ;
- jeudi 5 décembre à 11 h 30 réception travaux eau rue des Rochottes ;
- vendredi 6 décembre : visite de saint Nicolas église de DARNEY
- samedi 7 décembre : journée téléthon (6h de marche de DARNEY) ;
- samedi 7 décembre : fête de la Sainte Barbe avec le Centre de Secours .

Prochaine réunion du Conseil le vendredi 20 décembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h.

Darney, le 29 novembre 2019

Le Maire

Y. DESVERNES

